

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.
La convocation a été faite le 16/05/2014.

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice sauf Madame FERREUX Bénédicte et Monsieur LEDOYEN Alain, excusés.
Secrétaire de séance : Mme DUBOIS Marie-Sophie.

1) Mise en place de la commission d'appel d'offres :

Suite à une remarque de la Préfecture du Doubs et de la Sous-Préfecture de Pontarlier concernant la composition de la commission d'appel d'offres, il convient de reprendre une délibération en désignant 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Conseil désigne comme :

membres titulaires : DUBOIS Marie-Sophie, MARGUET Jean-Charles, OUDOTTE Aurélien.

membres suppléants : VILLET Joséphine, BOUCARD Nathalie, POMPON Pierre.

M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, en sa qualité de Maire, est président de droit de cette commission et n'a pas à être élu.

Une délibération à l'unanimité est prise en ce sens (DCM N° 14/2014)

2) Présentation du projet de traversée du village par le bureau d'études Cassani :

En préambule, présentation du cabinet BEJ et Cassani.

Une explication est donnée sur le fait qu'un paysagiste ait été mandaté en plus du maître d'œuvre M. POIRSON précise qu'il s'agissait d'une demande de conseil municipal précédent.

Le bureau d'études explique le déroulement de la mission de maîtrise d'œuvre :

- 1) Etude d'esquisses : 8 jours,
- 2) Etude d'avant-projet : 21 jours,
- 3) Etude du projet, dossiers de consultation des entreprises : 21,5 jours,
- 4) Assistance à la passation des contrats de travaux : 1,5 jour,
- 5) Etude d'exécution : 3,5 jours,
- 6) Direction de l'exécution des travaux : 6 jours,
- 7) Assistance aux opérations de réception : 1 jour.

Le cabinet BEJ et Cassani a demandé que soit formée une commission au sein du Conseil municipal en charge de la traversée du village.

Des précisions sont données quant au planning de la réalisation de la mission :

- 1) Dépôt du dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général : 31/10/2014,
- 2) Travaux de réalisation : printemps-été 2015,
- 3) PRO et DCE : décembre 2014 et février 2015,
- 4) AVP (validation plans et chiffrage) : septembre 2014,
- 5) AVP (premières propositions) : juin 2014,
- 6) Diagnostic : mars-avril 2014

Les élections municipales ayant modifié le planning, voir si cela est possible pour déposer le dossier en octobre 2014.

Les attentes du nouveau conseil sont les suivantes :

- 1) Problème de stationnement devant les commerces,
- 2) Sécurisation des piétons,
- 3) Reconnaître et valoriser le patrimoine architectural,
- 4) Proposer une signalétique et un mobilier urbain global et cohérent pour l'ensemble du village,
- 5) Garder un esprit de village dans l'aménagement.

Mme CASSANI demande une rencontre pour une visite des sites : la date est fixée au 06/06/2014, 9h30.

3) Questions diverses :

- Clous de stationnement place de l'Abbaye :

Suite aux dommages constatés sur les clous en inox délimitant le stationnement sur la place de l'Abbaye (dus au déneigement), une entrevue avec les parties concernées et l'assureur a déterminée les responsabilités de chacun. Concernant les travaux à refaire (coût estimé : 2146 €), l'entreprise ISS (qui a effectué les travaux) a reversé la somme de 500 € à la commune. L'entreprise chargée du déneigement contribuera également à hauteur de 1000 €. Le solde sera pris en charge par la commune. Une délibération est prise concernant le remboursement de ladite somme (DCM N° 15/2014).

- Visite de la forêt communale :

Le Conseil municipal a visité la forêt communale avec l'agent de l'ONF, M. Pierre GIRARD, le 17/05/2014.

- Pose de barrières bois :

L'entreprise ISS a été retenue pour poser une barrière bois de 70 mètres de longueur le long de la VC N° 1 pour un montant HT de 4 487 €

- Fleurissement de la commune :

Les fleurs ont été achetées à l'association des parents d'élèves de l'école intercommunale du pays de Montbenoît pour un montant de 304,20 €

La séance est levée à 22h30,
Le compte rendu a été affiché le 28/05/2014.

Le Maire,
Gilles MAGNIN-FEYSOT